

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : CPS0301059AC

Par arrêté n° 625 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 18-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301060AC

Par arrêté n° 626 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 19-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301061AC

Par arrêté n° 627 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 12-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301062AC

Par arrêté n° 628 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 13-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301063AC

Par arrêté n° 629 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 18-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301064AC

Par arrêté n° 630 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 19-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301065AC

Par arrêté n° 631 CM du 24 mai 2003.— La convention et ses neuf annexes (de I à IX), signées le 24 mai 2003, entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française sont approuvées.

